

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle.

ABSENTS : Mme HAY Salomé, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (pas de pouvoir), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

20. Modification de la grille des emplois.

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune ainsi que les créations et les suppressions des emplois.

1. Pôle Technique :

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 15 septembre 2024 (poste 15).

Suite au départ à la retraite de l'agent et à la nomination d'un nouvel agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2024, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 15), à compter du 15 septembre 2024.

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 15 septembre 2024 (poste 18).

Suite à la mutation de l'agent et à la nomination d'un nouvel agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 6 mai 2024, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 18), à compter du 15 septembre 2024.

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique à compter du 15 septembre 2024 (poste 60).

Suite au départ à la retraite de l'agent sur un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, un emploi d'adjoint technique et un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ont été créés, afin d'élargir le recrutement et permettre à la collectivité de disposer d'un maximum de candidatures. Suite à la nomination d'un nouvel agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2024, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique (poste 60), à compter du 15 septembre 2024.

2. Pôle Enfance-jeunesse :

- Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à compter du 15 septembre 2024 (poste 67).

Afin de pallier aux besoins du service enfance-jeunesse, il convient de créer un emploi permanent à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint d'animation (poste 67), à compter du 15 septembre 2024.

3. Pôle entretien :

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à compter du 15 septembre (poste 66).

Afin de pallier aux besoins du service entretien, il convient de créer un emploi permanent à temps non complet (28h/35h), catégorie C, au grade d'adjoint technique (poste 66), à compter du 15 septembre 2024.

Le Comité Social Territorial a rendu des avis favorables pour ces suppressions de poste le 31 mai 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (poste 15), à compter du 15 septembre 2024,**
- **de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (poste 18), à compter du 15 septembre 2024,**
- **de supprimer le poste d'adjoint technique (poste 60), à compter du 15 septembre 2024,**
- **de créer le poste d'adjoint d'animation (poste 67), à temps complet, à compter du 15 septembre 2024,**
- **de créer le poste d'adjoint technique (poste 66), à temps non complet (28h/35h), à compter du 15 septembre 2024,**
- **d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 15 septembre 2024,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

